

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 décembre 2021

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **CHENE** Sylvie, **BUMB** Laure, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie.

MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy, **NEY** Aymeric, **REMPP** Jacques, **STEPHAN** Daniel, **WALTER** Dany, **WALTHER** Jean-Claude.

Absents avec excuse : M. **SCHULER** Albert.

M. **SCHULER** Albert a donné procuration à M. **LOGEL** Rémy.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Pac de gouvernance, désignation de représentants de la commune.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2021 est adopté à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix).

3. Lecture d'un courrier.

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier envoyé par les parents d'élèves.

4. Heures de présence de l'agent territorial.

Vu la délibération prise en date du 29/10/2021 concernant les heures de présences de l'agent territorial à l'école,
Vu la demande des parents de pérenniser la présence de l'agent territorial à l'école deux après-midis par semaine,

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix et 03 abstentions (avec une procuration dans le comptage des voix) :

Reçu le 23 décembre
2021

- Décide de pérenniser la présence de l'agent territorial, Mme BUSCHE Véronique, à l'école deux après-midis par semaine, à condition qu'il n'y ait pas de baisse significative des effectifs de la classe.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.

5. Décisions modificatives.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 23 décembre
2021

Le Maire expose au Conseil Municipal les décisions modificatives à prendre, à savoir :

- Annulation du titre 232 de 2020 (demande de la trésorerie).
Dépense de fonctionnement du compte 61524 (bois et forêts) d'un montant de - 14 640 € au compte 673 (titres annulés) d'un montant de 14 640 €.
- Virement de crédits (dépassement crédits sycofose).
Dépense de fonctionnement du compte 611 (contrats de prestations de services) d'un montant de - 10 000 € au compte 65548 (contributions aux organismes de regroupement) d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 14 voix (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Adopte les décisions modificatives suivantes :
Annulation du titre 232 de 2020 (demande de la trésorerie).
Dépense de fonctionnement du compte 61524 (bois et forêts) d'un montant de - 14 640 € au compte 673 (titres annulés) d'un montant de 14 640 €.
Virement de crédits (dépassement crédits sycofose).
Dépense de fonctionnement du compte 611 (contrats de prestations de services) d'un montant de - 10 000 € au compte 65548 (contributions aux organismes de regroupement) d'un montant de 10 000 €.
- Précise que les décisions modificatives, ci-dessus, concernent le budget communal exercice 2021
Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents

6. Subvention école séjour classe musicale.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 23 décembre
2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis la demande de subvention de M. STIEFFEL Mathieu, professeur des Ecoles à LAMPERTSLOCH, sollicitant une aide financière pour la réalisation d'un séjour en classe musicale à La Hoube pour la classe de CE1/CE2 du 21 au 25 mars 2022 (5 jours) pour 09 élèves de Lampertsloch et invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à réserver à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'allouer à l'Ecole (classe de M. STIEFFEL) une subvention de 13 € / élève / jour, pour le séjour en classe musicale à La Hoube pour la classe de CE1/CE2 du 21 au 25 mars 2022 (5 jours) pour 09 élèves de Lampertsloch, soit au total un montant de 585 € (le versement de la subvention s'effectuera par virement sur le compte de la coopérative scolaire).
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2022.

- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

7. Tarifs columbarium.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 23 décembre 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de fixer les tarifs et durée des concessions concernant le deuxième columbarium.

Il propose de maintenir les mêmes tarifs et durée fixés pour le premier columbarium par délibération en date du 17/06/2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de fixer la durée des concessions concernant le deuxième columbarium à 15 ans et 30 ans.
- Décide de fixer les tarifs des concessions concernant le deuxième columbarium comme suit :
 - 600 € pour la concession d'une case pour une durée de 15 ans.
 - 1 200 € pour la concession d'une case pour une durée de 30 ans.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.

8. Bande verte entre lotissements.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 23 décembre 2021

Le Maire expose que certains habitants ont sollicités la mise en place d'une bande verte de 4 à 5 mètres de large entre l'ancien lotissement « Woelfling » et le nouveau lotissement « Le Pechelbronn ».

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix et 1 abstention (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de ne pas mettre en place de bande verte de 4 à 5 mètres de large entre l'ancien lotissement « Woelfling » et le nouveau lotissement « Le Pechelbronn ».
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.

9. City-park aire de jeux (avec subventions DETR et CEA).

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 23 décembre 2021

M. STEPHAN Daniel présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement concernant la création d'un city-park avec aire de jeux, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement concernant la création d'un city-park avec aire de jeux.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 110 553.85 € HT, soit 132 664.62 € TTC

- Financement par les fonds propres de la Commune : 22 459.24 €
- FCTVA (16.404%) du montant TTC : 21 762.30 €
- Subvention DETR (entre 20 et 80% du HT) : 50 854.77 €
- Subvention CEA fonds solidarité (taux modulé 34% du HT) : 37 588.31 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2022.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

10. City-park aire de jeux (avec subventions Région et CEA).

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 23 décembre 2021

M. STEPHAN Daniel présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement concernant la création d'un city-park avec aire de jeux, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement concernant la création d'un city-park avec aire de jeux.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 110 553.85 € HT, soit 132 664.62 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 29 092.47 €
- FCTVA (16.404%) du montant TTC : 21 762.30 €
- Subvention CEA fonds solidarité (taux modulé 34% du HT) : 37 588.31 €
- Subvention Région Grand Est (40 % du HT) : 44 221.54 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2022.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

11. Pac de gouvernance, désignation de représentants de la commune.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 23 décembre 2021

Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les représentants de la Commune pour le pac de gouvernance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Désigne comme représentants de la Commune pour le pac de gouvernance : Mme CHENE Sylvie et M. LOGEL Rémy.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment de signer tous documents y afférents.

12. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que :

Une demande des descendants de la famille Le Bel a été faite à la commune concernant l'entretien des tombes au cimetière.

La commune a envoyé un courrier à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour se positionner au niveau d'un raccordement de la piste cyclable.
Les vices présidents en charge du tourisme et de la mobilité ont actés ce courrier.
Une subvention du CEA à hauteur de 60 % a été attribuée à la commune grâce à l'intervention de Nathalie MARAJO-GUTHMULLER.
Cette subvention servira à l'aménagement du monument aux morts.
